

Rejoignez la Ville de JUVIGNAC

(34 990 – 11 084 habitants – 211 collaborateurs

Commune membre de Montpellier Méditerranée Métropole - MMM)

Poste d'agent recenseur

VOS MISSIONS

ACTIVITES PRINCIPALES

- Se former aux concepts et aux règles du recensement
- Effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses de son district et les faire valider par le coordonnateur,
- Suivre l'avancement de la collecte,
- Pour les réponses papier, récupérer les questionnaires papier complétés par les habitants dans les délais impartis,
- Relancer, avec l'aide du coordonnateur communal, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les délais impartis,
- Rendre compte de l'avancement de son travail au moins une fois par semaine,
- Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

VOTRE PROFIL ET VOS COMPETENCES TECHNIQUES

Connaissances requises :

- Disponibilité
- Capacité à assimiler les concepts
- Capacité relationnelle, diplomatie
- Moralité, neutralité et discrétion
- Sensibilisation à internet
- Stabilité dans la fonction, ponctualité, présentéisme
- Ordre et méthode
- Ténacité

Savoir-être :

- Excellent relationnel
- Organisation
- Rigueur
- Réactivité
- Discrétion
- Autonomie

VOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET VOTRE ENVIRONNEMENT :

Du jeudi 21 janvier 2021 jusqu'à la fin de la collecte :

- Disponibilité quotidienne y compris le samedi,
- Large amplitude dans les horaires,
- Pas de congé pendant toute la durée de la collecte

Rémunération sur la base du SMIC horaire avec :

- Une journée de formation : 6 heures
- Une tournée de reconnaissance : 7 heures

La rémunération de l'agent recenseur sera versée au terme des opérations de recensement et au prorata du travail effectué.

Adressez votre candidature (lettre de motivation et CV) à Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, Parvis des droits de l'Homme, 34 990 JUVIGNAC ou par mail à l'attention d'Emilie BRETON, à l'adresse suivante recensement@juvignac.fr avant le 9 novembre 2020